

Conditions d'admission 2024-2025

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (FPSE)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Admission candidat hors union européenne

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2024-2025 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](https://umons.ac.be)

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2024-2025.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.

Critères académiques généraux pour l'admission 2024-2025

Pour l'ensemble des candidats

- ☒ Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets et les dossiers hors délais seront refusés.
- ☒ Les frais de dossier doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- ☒ L'authenticité des documents fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- ☒ Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via l'intérêt formulé par le candidat pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

Bachelier (1er cycle)

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- ☒ La demande d'admission doit être introduite dans un délai de 5 ans après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère ne s'applique que pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu au minimum un diplôme de 1er cycle.

Conditions d'admission 2024-2025

- ☑ Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays). Le candidat ne peut avoir obtenu une note autre que A, B et C pour répondre aux critères académiques exigés pour l'admission au grade de bachelier.
- ☑ Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) ne sont pas concernés par les critères académiques généraux ou spécifiques fixés par les facultés.
- ☑ Avoir déjà obtenu au moment de l'introduction de la demande d'admission, une décision d'équivalence au CESS donnant accès au cursus envisagé. Je dois veiller à fournir l'équivalence en cours de validité.
Dans le cas d'une équivalence provisoire, en cours de validité, l'attestation visa permettant d'introduire la demande de visa auprès du consulat compétent ne sera délivrée qu'après réception de la preuve que le nécessaire a été entrepris pour obtenir l'équivalence définitive.

Exceptions à cette règle :

- *Le candidat HUE résident sur le territoire belge (n'ayant pas besoin d'un VISA d'études) pouvant être admis sous réserve de la réussite du DAES ou de l'examen d'admission aux études de 1er cycle de l'enseignement supérieur.*

Master (2^e cycle)

Une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

Critères académiques spécifiques pour une admission à la FPSE

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

Admission au grade de Master :

- Pour l'accès aux **Masters en Sciences Psychologiques**, une **moyenne générale de 14/20** pour l'ensemble du **premier cycle** et un **déficit cumulé de maximum 2 points d'échec aux unités d'enseignement du 1er cycle** (Unité d'enseignement : activité d'apprentissage ou ensemble d'activités d'apprentissage qui sont regroupées parce qu'elles poursuivent des objectifs

Conditions d'admission 2024-2025

communs et constituent un ensemble pédagogique au niveau des acquis d'apprentissage attendus).

- Pour l'accès aux **Masters en Sciences de l'Éducation**, un premier cycle dans le **domaine de l'éducation** ou un **titre pédagogique** et une **expérience de minimum 5 ans** dans le domaine de l'éducation ainsi qu'une **lettre de motivation pertinente**, seront exigés pour les étudiants ne disposant pas d'un Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation (orientation générale) délivré en Communauté française de Belgique (hors passerelle).
- L'accès aux masters en Sciences Psychologiques et en Sciences de l'Éducation organisés par la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants **pouvant attester d'une maîtrise suffisante de la langue française**. Le dossier devra donc impérativement comprendre une attestation ou une copie certifiée conforme de l'attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant le niveau de français du candidat.

Preuve de la maîtrise suffisante de la langue française

Si le candidat est titulaire d'un **diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français**, le dossier devra impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi en langue française.

Si le candidat n'est pas titulaire d'un **diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français**, le dossier devra impérativement comprendre une attestation ou une copie certifiée conforme de l'attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant que le niveau de français du candidat est au **minimum le niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL)**.

Les **tests suivants** sont **acceptés et considérés comme équivalents** :

- Test de connaissance du français (TCF) : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Test d'évaluation de français (TEF) : [Test d'évaluation de français \(TEF\) - Le français des affaires \(lefrancaisdesaffaires.fr\)](http://lefrancaisdesaffaires.fr)
- Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) : [DALF - Diplôme Approfondi de Langue Française | Institut de Touraine](http://dalfr.org)

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

Le dossier reprendra l'attestation confirmant le niveau minimum requis ou la preuve que le candidat est inscrit à l'un de ces tests. Dans ce dernier cas, le test devra être présenté impérativement avant le 30/05/2024. L'étudiant devra envoyer une copie certifiée conforme de ses résultats dès réception de ceux-ci à l'adresse : service.admissions@umons.ac.be et **pour le 15 juin 2024 au plus tard**.

Conditions d'admission 2024-2025

En cas d'inscription à un test organisé après le dépôt du dossier, la demande sera traitée mais aucune attestation nécessaire à la délivrance du visa ne sera envoyée tant que l'attestation de réussite ne sera pas reçue par l'UMONS.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.